

ARRÊTÉ DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS N°2026/00180

ÉLECTION AU CONSEIL DE L'UFR PHILLIA

Renouvellement complet du collège usagers

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;

Vu les statuts de l'UFR Philosophie, Information et communication, Langages, Littératures, Arts du spectacle (PHILLIA) approuvés par le conseil d'administration du 19 juin 2023 ;

Vu la décision-cadre n°2026/00049 portant sur l'organisation des élections par voie électronique ;

Vu l'arrêté électoral d'organisation n°2026/00042 relatif au renouvellement complet des représentantes et représentants des usagers au conseil de l'UFR PHILLIA ;

Vu le procès-verbal de dépouillement pour l'élection des représentantes et représentants des usagers au conseil de l'UFR PHILLIA s'étant tenue du lundi 30 mars au vendredi 3 avril 2026 sur le site de Nanterre ;

Considérant que la liste « UNEF Nanterre en lutte contre les politiques antisociales, militaristes et racistes. Non à la sélection, aux coupes budgétaires, à l'extrême-droite et à la guerre ! » a obtenu 394 voix ;

Considérant que la liste « Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour une fac gratuite, écolo et solidaire » a obtenu 250 voix ;

Considérant que la liste « Le Poing levé, la liste des étudiant·es anticapitalistes contre la sélection, l'extrême droite et le génocide en Palestine » a obtenu 270 voix ;

Considérant que quatre sièges de titulaires ainsi que quatre sièges de suppléants sont à pourvoir.

Article 1 – Candidats élus

Ont été élus membres titulaires et membres suppléants au conseil de l'UFR PHILLIA les candidates et candidats suivants :

Listes	Noms des élus titulaires	Noms des élus suppléants
UNEF Nanterre en lutte contre les politiques antisociales, militaristes et racistes. Non à la sélection, aux coupes budgétaires, à l'extrême-droite et à la guerre !	TORDJMANN Noa DIOP Serigne Moussa	GOUYET Calypso CAZELLES Benoit
Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour une fac gratuite, écolo et solidaire	SKORA Axel	FELLER - - SCHWARTZ Mahalia

Le Poing levé, la liste des étudiant-es anticapitalistes contre la sélection, l'extrême droite et le génocide en Palestine	CIRNE -- MASUKI Ugo Takero	BLONDEAU Élia
--	----------------------------	---------------

Article 2 – Durée du mandat

Les nouvelles élues et les nouveaux élus prennent leurs fonctions à compter du 03 avril 2026, pour un mandat d'une durée de 2 ans.

Article 3 – Exécution

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre le 03 avril 2026,

La Présidente de l'Université,

Caroline ROLLAND DIAMOND



En application de l'article D. 719-39 du code de l'éducation, la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) doit être saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. A l'issue de ce recours préalable obligatoire, le tribunal administratif de Cergy Pontoise territorialement compétent peut être saisi d'un recours et ce au plus tard le sixième jour suivant la décision de la CCOE.